



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017
AJOURNÉE AU 9 MARS 2017



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 6 mars 2017, tenu le jeudi 9 mars 2017 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Diane Gargantini et MM. les conseillers, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, est également présente.

098/09-03-17

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 6 mars 2017 à la suite de son ajournement.
Il est 17 h.

ADOPTÉE

099/09-03-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-02 – Travaux d'aménagement au parc de la Gare - Phase 1 – Octroi du contrat
2. Décret de travaux à réaliser par la Ville au parc de la Gare - Phase 1 et autorisation de dépenses
3. Autorisation de dépense - Renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour l'année 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017
AJOURNÉE AU 9 MARS 2017

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dépôt du rapport d'activités de la trésorerie relatif à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM)

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Demande d'aide financière au « Fonds des Petites Collectivités (FPC) Volet 2 – Infrastructures collectives » - Reconstruction de terrains de tennis au parc Liguori-Gervais

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Aucune question n'est posée par le citoyen.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

100/09-03-17

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-02 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE - PHASE 1

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2017-02 pour la réalisation de travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1, le résultat de l'ouverture des soumissions du 3 mars 2017 à 10 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Construction Ghislain Lavallée inc. Le 2 mars 2017 à 12 h 45	208 144,42 \$
Nordmec Construction inc. Le 3 mars 2017 à 9 h 18	233 390,05 \$
Paysagistes Northland inc. Le 3 mars 2017 à 9 h 32	204 516,38 \$
Bernard Paysagiste inc. Le 3 mars 2017 à 9 h 46	294 896,50 \$
Pavage Jérômien inc. Le 3 mars 2017 à 9 h 47	257 843,24 \$
Construction Monco inc. Le 3 mars 2017 à 9 h 52	179 108,06 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017
AJOURNÉE AU 9 MARS 2017

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification des six (6) soumissions reçues effectuées par l'architecte paysagiste, Mme Karyne Ouellet, le 6 mars 2017, ainsi que par le greffier et le directeur du Service des travaux publics et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie «Construction Monco inc. »;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la réalisation des travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1 à la compagnie « Construction Monco inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 3 mars 2017 au montant total de 155 780 \$ plus les taxes applicables (montant de 179 108,06 \$ incluant les taxes) (montant net de 163 549,53 \$), tel parc étant situé à l'intersection de la rue du Moulin et du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord », dans le secteur L'Annonciation.

Que les travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1 soient décrétés et effectués conformément à l'avis de soumission daté du 8 février 2017, à tout l'appel d'offres numéro 2017-02 de la Ville daté de février 2017 et aux quatre (4) plans de l'architecte paysagiste datés du 8 février 2017.

Que le présent contrat soit conditionnel à l'obtention de l'autorisation de principe accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à l'aide financière en provenance du gouvernement provincial.

Que les dépenses reliées au présent contrat soient prises à même :

- le montant à recevoir d'une partie de l'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour un montant de 48 848,50 \$;
- le montant à recevoir d'une partie de l'aide financière accordée par le Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle pour un montant de 24 797,50 \$;
- le fonds de parcs et terrains de jeux pour un montant de 45 300,75 \$;
- l'appropriation d'un montant maximum de 44 602,78 \$ du fonds de roulement de la Ville, tel montant devant être remboursé sur une période de cinq (5) ans.

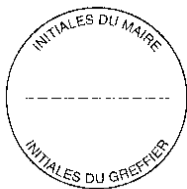
Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

101/09-03-17

DÉCRET DE TRAVAUX À RÉALISER PAR LA VILLE AU PARC DE LA GARE - PHASE 1 ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017
AJOURNÉE AU 9 MARS 2017

D'autoriser la Ville à exécuter en régie interne (soit par les employés de la Ville, avec la machinerie, les équipements et matériaux de la Ville) ou à contrat, si requis, des travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1.

D'autoriser à faire exécuter et à exécuter les travaux suivants et d'autoriser les dépenses étant résumées de façon non limitative comme suit :

- | | |
|--|----------|
| - achat des matériaux requis pour le prolongement de l'aqueduc : | 3 000 \$ |
| - achat des matériaux requis pour le prolongement de l'égout : | 500 \$ |
| - location d'une mini-pelle : | 1 000 \$ |
| - travaux de démolition et divers travaux d'aménagement audit parc : | 3 500 \$ |
| - contrôle de laboratoire : | 1 000 \$ |

D'autoriser à dépenser, pour les fins de la présente résolution, une somme n'excédant pas 9 000 \$ plus les taxes applicables (coût net total de 9 448,88 \$) (dépense de 10 347,75 \$ avec les taxes).

Qu'un montant de 9 448,88 \$ soit pris à même le « fonds de parcs et terrains de jeux » pour acquitter lesdites dépenses.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par la présente résolution est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par la présente résolution et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

102/09-03-17

AUTORISATION DE DÉPENSE - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière, Mme Guylaine Giroux, à procéder au paiement d'un montant de 153 458 \$ incluant les taxes applicables pour le renouvellement du contrat d'assurance de dommages de la Ville pour l'année 2017 auprès de « La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) », le tout selon la facture datée du 28 février 2017.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017
AJOURNÉE AU 9 MARS 2017

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORERIE RELATIF À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 est déposé.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) VOLET 2 - INFRASTRUCTURES COLLECTIVES » - RECONSTRUCTION DE TERRAINS DE TENNIS AU PARC LIGUORI-GERVAIS

CONSIDÉRANT que le Programme « Fonds des Petites Collectivités, volet 2 – Infrastructures collectives » vise à offrir aux municipalités un soutien financier, notamment pour qu'elles se dotent d'infrastructures qui peuvent contribuer à leur essor culturel, sportif, de loisir, touristique ou à la protection des biens publics;

CONSIDÉRANT que les deux (2) terrains de tennis existants au parc Liguori-Gervais, dans le secteur L'Annonciation, sont en piètre état et non sécuritaires pour les utilisateurs (constat actuel : dégradation de la surface de jeux, multiples fissures et revêtement qui décolle, affaissements à certains endroits sur les terrains, inclinaison des poteaux de tennis, mouvement des ancrages, etc.);

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du programme pour reconstruire les deux (2) terrains de tennis existants au parc Liguori-Gervais dans le secteur L'Annonciation, lesquels travaux à réaliser se résument entre autres à enlever la surface existante et la remplacer, faire l'acquisition de nouveaux poteaux et faire l'installation d'une nouvelle clôture;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la Ville est requise pour que ce projet puisse être présenté au gestionnaire du programme, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que le soutien financier du programme ne peut excéder 66 2/3 % du coût maximal admissible du projet, qui est estimé à 120 000 \$;

CONSIDÉRANT que la participation financière municipale correspondant à 33 1/3 % du coût admissible du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus doivent être assumés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, à déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme « Fonds des Petites Collectivités, volet 2 – Infrastructures collectives » pour un projet de reconstruction de deux (2) nouveaux terrains de tennis au parc Liguori-Gervais dans le secteur L'Annonciation, tel projet dont le coût total est estimé à 120 000 \$, dont 66 2/3 % du coût maximal admissible est assumée par le programme.

103/09-03-17

Abrogée par la
résolution numéro
131/03-04-17



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017
AJOURNÉE AU 9 MARS 2017

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles, soit 33 1/3 % du coût admissible du projet, jusqu'à concurrence de 40 000 \$, devant être pris à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et que la Ville s'engage à payer sa part des coûts d'exploitation continus du projet précité.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer les documents se rattachant à cette demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le seul citoyen présent.

104/09-03-17

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 10.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse